



CFR Confédération Française des Retraités

Destinataires (Partenaires sociaux siégeant au CA de l'AGIRC-ARRCO)

Monsieur le Président, le Secrétaire général,...

Ce 17 octobre, le conseil d'administration de l'AGIRC-ARRCO s'est réuni pour décider du niveau de revalorisation des retraites complémentaires des salariés du secteur privé. Faute d'accord entre les représentants des organisations patronales et syndicales qui le composent, il a été décidé que les retraites complémentaires Agirc-Arrco ne seraient pas revalorisées au 1er novembre 2025.

Cette décision porte **une atteinte intolérable au pouvoir d'achat de 14 millions de retraités**, par ailleurs menacés lors des débats parlementaires actuels sur le budget d'autres attaques sur leur niveau de vie.

Faut-il rappeler que vos organisations professionnelles ont signé en 2023 un accord national interprofessionnel qui prévoit la revalorisation des retraites complémentaires au 1er novembre de chaque année en fonction de l'inflation minorée d'un coefficient de soutenabilité et corrigée éventuellement de plus ou moins 0,4%. Système complexe mais qui ne justifie pas une non-indexation.

Cette non-indexation ne se justifie pas non plus par des raisons prudentielles : les réserves de l'AGIRC-ARRCO atteignent 11 mois de prestations, bien au-delà des 6 mois exigés par une bonne gestion. À quoi servent de telles réserves si ce n'est à assurer la revalorisation des pensions ?

Rien ne saurait justifier que les désaccords – au demeurant naturels - apparus au sein du conseil d'administration aient pour conséquence la pénalisation des assujettis à l'AGIRC-ARRCO au mépris de leur situation. Les retraités pensaient légitimement que leurs retraites complémentaires encadrées par un accord entre partenaires sociaux seraient, elles, préservées. Il n'en est rien et c'est grave : **comment pourraient-ils avoir désormais confiance dans leurs régimes complémentaires et dans la capacité des partenaires sociaux à les gérer ?**

La Confédération Française des Retraités (CFR), forte de son million d'adhérents, vous demande de reconsidérer la situation ainsi créée et appelle votre organisation comme les autres partenaires sociaux à retrouver le sens du dialogue pour permettre aux 14 millions de retraités du secteur privé de bénéficier dans les semaines qui viennent de la revalorisation de leurs pensions et de retrouver la confiance qu'ils pensaient devoir accorder à l'AGIRC-ARRCO.

Formule de politesse

A Paris, le
Le Président de la CFR
Pierre ERBS

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités